

RÈGLEMENT – JEU CONCOURS

« JEU CONCOURS ACE HOTEL »

DU 4 JUILLET 2016 AU 5 SEPTEMBRE 2016

La société ACE HOTEL HOLDING, SA à conseil d'administration inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Clermont-Ferrand sous le numéro RCS 432 506 467, dont le siège social est à CLERMONT-FERRAND (63000), 6 rue Evariste Galois, Parc Technologique La Pardieu, où elle est représentée par son Président, organise, dans le cadre de ses activités, un jeu concours du 4 juillet au 5 septembre 2016.

Article 1
Conditions de participation

Ce concours est ouvert à toute personne résidant dans les pays de l'Union Européenne (U.E.) et **âgée de 18 ans minimum**, et pour les majeurs protégés par leurs représentants légaux, à l'exception des membres du personnel de l'organisation, ainsi que toute personne qui, d'une façon générale aura participé à sa mise en œuvre.

Article 2
Modalités de participation

La participation de jeu se fait exclusivement via le réseau Internet.

Deux modes de participations distincts sont possibles :

- Mode de participation n°1 : grâce au site Internet d'ACE HOTEL accessible à l'URL : <http://www.ace-hotel.com/>
- Mode de participation n°2 : au travers de la page facebook d'ACE HOTEL accessible à l'URL : <http://www.facebook.com/acehotel.simplembien>

Mode de participation via le site Internet www.ace-hotel.com :

1. Se connecter à l'URL « http://www.ace-hotel.com » entre le 4 juillet 2016 à 16h30 et le 5 septembre 2016 à 9h00
2. Cliquer sur le bouton « JOUER »
3. Sur l'écran suivant, réaliser les 3 mini-jeux en cochant la réponse correspondante
4. L'écran suivant affiche un bulletin de participation dont tous les champs doivent être obligatoirement remplis : Nom, Prénom, Adresse e-mail, et Numéro de téléphone
5. Cliquer sur le bouton « VALIDER »
6. L'écran suivant indique au joueur la prise en compte de sa participation

Mode de participation via la page facebook d'ACE HOTEL – www.facebook.com/acehotel.simplembien :

1. Se connecter à l'URL « <http://www.facebook.com/acehotel.simplembien> » entre le 4 juillet 2016 à 16h30 et le 5 septembre 2016 à 9h00
2. S'identifier avec son adresse e-mail (ou son numéro de téléphone) et son mot de passe puis cliquer sur le bouton « Connexion »
3. Cliquer sur le bouton libellé « J'aime » situé à droite, sous le bandeau de la page facebook d'ACE HOTEL
4. Cliquer sur la vignette de l'application « Gagnez 3 séjours pour 4 personnes »
5. Sur l'écran suivant, réaliser les 3 mini-jeux en cochant la réponse correspondante
6. L'écran suivant affiche un bulletin de participation dont tous les champs doivent être obligatoirement remplis : Nom, Prénom, Adresse e-mail, et Numéro de téléphone
7. Cliquer sur le bouton « VALIDER »
8. L'écran suivant indique au joueur la prise en compte de sa participation

Quelque soit le mode de jeu, il ne sera admis qu'un seul bulletin par personne (même nom, même adresse, même numéro de téléphone).

Il est à noter que le flashcode (ou QR Code) d'ACE HOTEL est visible sur les bannières verticales placées aux entrées de chaque établissement ACE HOTEL. Chaque participant peut, au moyen de son smartphone (ou de sa tablette numérique) et d'une application dédiée à la lecture des QR Codes, flasher le pictogramme et ainsi être redirigé vers le site Internet d'ACE HOTEL à l'URL <http://www.acehotel.com> pour participer au jeu concours.

Il est à noter que la société organisatrice, ACE HOTEL HOLDING, ne procédera à aucun remboursement des frais de communication établis nécessaires à la participation au présent jeu concours, et ce, quelque soit le mode de participation et le type de connexion au réseau Internet utilisée.

Tout bulletin incomplet ou illisible sera considéré comme nul.

Article 3
Désignation des gagnants

Les gagnants seront désignés par tirage au sort, effectué par **Maître Thibaut BARNIER**, Huissier de Justice, **le vendredi 09 septembre 2016 à 15h00** en l'Etude de la SCP M Thibaut BARNIER et M Eric BREHM, 43 avenue Julien à CLERMONT-FERRAND (63000).

Ne pourront prendre part au tirage au sort que les participants ayant répondu correctement aux 3 mini jeux.

Article 4
Dotation

Ce jeu concours est doté des lots suivants :

Lot 1 à 3 : un séjour pour 4 personnes au Futuroscope de Poitiers.

Comprenant l'accès sur deux jours consécutifs au Futuroscope de Poitiers pour 4 personnes et une nuit en Family Room.



RÈGLEMENT – JEU CONCOURS

« JEU CONCOURS ACE HOTEL »

DU 4 JUILLET 2016 AU 5 SEPTEMBRE 2016

La société ACE HOTEL HOLDING, SA à conseil d'administration inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Clermont-Ferrand sous le numéro RCS 432 506 467, dont le siège social est à CLERMONT-FERRAND (63000), 6 rue Evariste Galois, Parc Technologique La Pardieu, où elle est représentée par son Président, organise, dans le cadre de ses activités, un jeu concours du 4 juillet au 5 septembre 2016.

chambre de 4 personnes, petits déjeuners compris à l'ACE Hôtel Poitiers. Valeur minimum totale 2016 par lot de 434,20 € TTC.
Date de validité : 11 juin 2017

Lot 4 à 21 : un pack « Duo » composé de 2 entrées au Futuroscope de Poitiers.
Valeur minimum totale 2016 par lot 86,00 € TTC).
Date de validité : 11 juin 2017

Soit une dotation d'une valeur totale de 2850,60 €.

Article 5
Échange
du gain

En aucun cas et en aucun moment, les gagnants ne pourront demander le remboursement ou le remplacement des lots qui devront être utilisés au plus tard le 11 juin 2017

En aucun cas et en aucun moment, les gagnants ne pourront demander le remboursement ou le remplacement des lots qui seront envoyé au gagnant par voie postal en recommandée au gagnants au plus tard le 20 septembre 2016. Passé ce délai, ils resteront la propriété de la société ACE HOTEL HOLDING.

Le gagnant qui renoncerait à son lot pour quelque motif que ce soit ne pourra en aucun cas prétendre à un remboursement ou à une contrepartie. Dans cette hypothèse, ledit lot ne sera pas remis en jeu.

Article 6
Annonce
du gagnant

Les gagnants seront informés par mail et par téléphone selon les renseignements indiqués lors de leur participation au plus tard le vendredi 16 septembre 2016.

Article 7
Modification
du jeu

L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, de modifier, de proroger, d'écourter ou d'annuler partiellement ou totalement la présente opération si les circonstances l'y obligent sans avoir à justifier cette décision, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait et sans qu'aucune indemnité ne puisse être prétendue par les participants.

Article 8
Droit à l'image
et utilisation
du nom du
lauréat

Toute personne participant à ce jeu-concours autorise les organisateurs à faire paraître ses nom, prénom, adresse et photo dans la presse ou tout autre support médiatique à des fins commerciales et publicitaires sans entraîner le versement de droits d'aucune sorte.

Article 09
Traitement
des données

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre d'un traitement informatique, à moins qu'ils ne manifestent la volonté d'être retirés du fichier et ce à tout moment. Ils bénéficieront d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des données les concernant sur simple demande à l'adresse du jeu, conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, et à la directive européenne n°95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Article 10
Litige

Toute difficulté sera tranchée par une commission d'arbitrage composée d'un membre de la société ACE HOTEL HOLDING et d'un participant.

Article 11
Litige

Le seul fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement déposé en l'Etude de la SCP Me Thibaut BARNIER et Me Eric BREHM, Huissiers de Justice Associés à Clermont Ferrand (63000), 43 avenue Julien ; ledit règlement affiché peut être consulté sur le site internet et la page Facebook et sur simple demande, contre remboursement des frais d'affranchissement, par retour d'un timbre au tarif en vigueur, adressée au siège de l'organisateur.

